

Mercredi 1^{er} avril 2009

Le Dossier Pharmaceutique (DP) : le + sécurité de vos vacances !!

Pour bien profiter de ses vacances, et garder la santé, il est essentiel de ne pas interrompre ses traitements au long cours et de guérir les maux imprévus : piqûre, plaie, allergie, petite infection... Dans certains cas, la trousse à pharmacie ne sera d'aucun secours. Pour renouveler son traitement ou pour une petite urgence, le vacancier ira donc trouver le pharmacien le plus proche. Problème : en vacances, il n'est pas rare d'oublier son ordonnance, ou de ne plus se souvenir de ses derniers traitements...

De plus, des médicaments utilisés ensemble peuvent avoir entre eux des interactions indésirables. Ou bien faire double emploi, ce qui entraîne un surdosage.

La solution ? Le "Dossier pharmaceutique" (DP), prévu par une loi du 7 janvier 2007 et un décret du 15 décembre 2008.

I - Tout savoir sur le Dossier Pharmaceutique

La mémoire de vos traitements

Pour accroître la sécurité des traitements, de nombreuses pharmacies (déjà plus d'une sur trois) vous proposent maintenant d'ouvrir à votre nom un Dossier pharmaceutique. L'idée est simple : ce dossier électronique enregistre l'ensemble des médicaments (prescrits ou non prescrits) que vous avez acquis pendant les quatre derniers mois, dans n'importe quelle pharmacie. Ainsi, les pharmaciens peuvent vérifier que ces médicaments ne font pas double emploi, ou que leur utilisation simultanée ne risque pas de vous causer des effets indésirables. Ils peuvent ainsi mieux vous conseiller.

Zéro coût, zéro contrainte

Ce service est gratuit : c'est la profession qui s'engage pour la sécurité des soins. Et chacun est entièrement libre de l'accepter ou non : le refus d'ouvrir un Dossier pharmaceutique n'a aucune conséquence sur le remboursement des médicaments ou le droit au tiers payant.

La sécurité des informations

Aucune donnée du DP n'est écrite sur la carte Vitale. Tous les DP sont conservés chez un "hébergeur de données de santé" agréé, et sous une forme cryptée.

Seul le pharmacien d'officine peut consulter le DP : ni la sécurité sociale, ni les assureurs complémentaires ni personne d'autre n'y a accès. Et le pharmacien ne peut le faire qu'avec deux clés indispensables : sa carte officielle de professionnel de santé et la carte Vitale de la personne concernée. Ainsi, le Dossier pharmaceutique est hautement sécurisé, pour garantir une confidentialité totale.

Le DP, une prise en charge personnalisée des patients
pour une meilleure qualité des soins.

II - Ce que le Dossier Pharmaceutique va changer à votre été

Les interactions dangereuses entre médicaments seraient responsables chaque année, en France, de 130 000 hospitalisations et 10 000 décès (voir sur le site ameli.fr). Elles peuvent en effet être provoquées même par des médicaments "du quotidien", en apparence anodins. Il faut donc être vigilant. Voici quelques exemples d'interactions médicamenteuses qui peuvent faire très mal si on les laisse survenir.

a) Association de médicaments : attention conflit !

Un peu de tisane ?

Marie, 42 ans, a une insuffisance cardiaque et de l'hypertension. Depuis deux mois, elle prend un médicament diurétique (Spiroctan®) prescrit par son cardiologue contre la rétention hydro-sodée et comme anti-hypertenseur. En vacances à l'hôtel, elle s'écarte de ses habitudes alimentaires et souffre de constipation. Elle se rend dans une pharmacie pour acheter une boîte de tisane laxative. Au moment de lui délivrer le produit, le pharmacien consulte le DP, qui l'alerte : l'association entre la tisane laxative et le médicament diurétique risque de diminuer le taux de potassium sanguin, ce qui peut avoir des conséquences cardiaques graves. Le pharmacien conseille plutôt à Marie de l'huile de paraffine.

Un sirop à couper le souffle

Pierre, 7 ans, souffre d'un asthme modéré chronique, traité avec du Flixotide®. Alors qu'il est en vacances chez ses grands-parents, il développe une toux sèche. Sa mère, qui n'avait pas imaginé que Pierre pourrait ainsi tomber malade en plein mois de juillet, n'a pas mis en garde les grands-parents contre les éventuels risques pour Pierre d'un antitussif comme le Rhinathiol® ou l'Humex® pour toux sèche : ces produits à base de dérivés morphiniques peuvent créer une dépression respiratoire. Heureusement, à l'officine, le pharmacien consulte le DP de Pierre et recommande à ses grands-parents une autre formule. Grâce au DP, un nouveau danger est évité.

Attention à l'adénome !

Jean-Pierre, 65 ans, a un problème d'adénome de la prostate pour lequel il est traité avec du Permixon[®]. Il a décidé il y a quelques semaines d'ouvrir un DP comme son pharmacien le lui proposait. Sentant un rhume venir, il va à la pharmacie acheter de l'Actifed[®]. Mais ce médicament très utilisé est contre-indiqué dans son cas : il risquerait de provoquer une rétention urinaire, et d'accentuer l'adénome. Avec le DP, le pharmacien remarque ce risque. Il suggère un autre médicament, comme le Cétirizine[®].

Environ 10 à 20 % des interactions nécessitent une intervention de la part du pharmacien. Il ne refuse pas forcément la dispensation, mais indique les précautions spéciales à prendre.

b) Quand les interactions indésirables s'invitent à table !

On sait qu'absorber de l'alcool quand on prend des médicaments de type analgésiques, tranquillisants, certains neuroleptiques, antidépresseurs, antitussifs, ou antiallergiques peut amener de sérieux problèmes, comme réduire la vigilance. De même, l'association pilule-cigarette peut conduire à l'embolie pulmonaire. Mais il existe des interactions que l'on ignore très souvent.

AGRUMES + anti-inflammatoires ou aspirine
= brûlures d'estomac ou reflux acides.

JUS DE PAMPLEMOUSSE + certains immunosuppresseurs = risque d'endommager le rein.

ALIMENTS RICHES EN VITAMINE K* + médicaments anticoagulants oraux**
= diminution de l'efficacité du traitement.

* dont chou, brocoli, avocat

** pour fluidifier le sang

CAFEINE + traitement contenant des antibiotiques*
comme l'énoxacine, la ciprofloxacine et la norfloxacine
= excitation, palpitations, tremblements, sueurs, voire hallucinations.

* utilisés notamment pour traiter des infections urinaires comme les cystites

Le saviez-vous ?

Les plantes aussi peuvent être à l'origine d'interactions médicamenteuses ! C'est le cas du **millepertuis** : cette plante fréquemment consommée pour ses propriétés "déstressantes" diminue l'efficacité de nombreux médicaments : la ciclosporine, la théophylline, les contraceptifs, les antirétroviraux et les anticoagulants oraux. Encore un cas où l'on sera rassuré d'avoir un DP.

III - Le pharmacien : mon « réflexe » santé !

Le pharmacien a une importante mission de santé. En plus de son rôle primordial de conseil sur le médicament, il constitue un premier recours dans l'accès aux soins. Il garantit proximité, permanence des soins et sécurité du circuit de distribution.

Depuis le 7 février 2008, le pharmacien d'officine est autorisé à "dépanner" les patients chroniques d'une boîte de médicament lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée. Un service de plus pour notre confort et notre santé.

Le saviez-vous ?

L'été, faites attention aux produits anti-moustiques qui contiennent des insecticides de type métrine (DEET), nocifs pendant la grossesse et chez les jeunes enfants. Et certains médicaments sensibilisent au soleil : il est important de les faire noter sur le DP pour éviter les risques d'allergies et de brûlures graves.

**Pour passer un été en toute sérénité,
ouvrez dès à présent votre DP !**

CONTACTS PRESSE :

Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens : Anne-Laure Berthomieu
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr
Tél : 01 56 21 35 90

Presse&Papiers : Catherine Gros – Anne Leroux
catherine.gros@pressepapiers.fr – anne.leroux@pressepapiers.fr
guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr
Tél : 01 46 99 69 67